3 - Décision modificative n° 2 - Exercice 2013

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur: Cette décision modificative, troisième étape budgétaire de l'exercice 2013 propose des ajustements relativement modestes au regard du volume de crédits déjà inscrits au Budget Primitif et en Décision modificative n° 1.

Tous mouvements confondus, les propositions formulées au titre du budget principal s'élèvent à 3,8 M€ (2,2 M€ pour l'investissement et 1,6 M€ pour le fonctionnement).

Dans l'ensemble, les budgets annexes n'enregistrent que de faibles mouvements réels.

I - Le budget principal

1 - Section de fonctionnement

Les mouvements globaux de la section s'équilibrent à hauteur de 1 625 508 €.

A. Les propositions en dépenses

Les mouvements proposés s'élèvent respectivement à 2 540 869 € en mouvements réels et à -915 361 € en mouvements d'ordre, l'ajustement portant sur le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, du fait de l'inscription de différentes recettes exceptionnelles en recettes d'investissement.

> 461 645 € au chapitre 011 «Charges à caractère général» dont :

- . 132 000 € (article 6135) pour la fourniture, l'installation au 1^{er} décembre 2013, la location, maintenance et l'entretien de nouveaux sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un rapport est présenté à ce sujet au présent Conseil Municipal,
- . 155 417 € (article 60632) permettent d'augmenter la part de travaux d'investissement réalisés en régie au titre des tranches annuelles, les crédits d'investissement sont diminués d'un montant équivalent,
- . 190 093 € d'annulations de crédits (individualisés sur l'article 60632) permis par les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement réalisés depuis le début de l'année,
- . 171 460 € correspondent traditionnellement à des réaffectations de subventions de fonctionnement octroyées par les partenaires de la Ville comme indiqué ci-après,
- . 67 010 € afin d'ajuster la prévision budgétaire de maintenance du matériel municipal (article 6156),
- . 42 000 € pour ajuster les dépenses d'alimentation de la restauration scolaire (article 60623) au rythme de leur consommation effective et en fonction du nombre d'enfants accueillis,
- . 83 851 € sur de nombreuses lignes budgétaires, dont le détail est donné dans le document budgétaire, et qui permettent d'affiner les prévisions budgétaires correspondantes.
- > 148 000 € au chapitre 012 «charges de personnel» avec principalement le renforcement au titre de l'éducation des postes de surveillants-animateurs et de restauration scolaire suite à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis cette année.

> 376 724 € au chapitre 65 «autres charges de gestion courante» :

. 200 000 € pour le soutien exceptionnel (article 6574) accordé au Cirque Plume, soutien qui fait l'objet d'un rapport spécifique au présent Conseil Municipal,

- . 162 000 € nécessaires afin de financer les nouvelles modalités d'affiliation depuis le 1^{er} janvier 2013 des indemnités des élus locaux au régime général de la Sécurité Sociale (article 6534),
- . Le solde (114 724 €) correspondant à divers ajustements, suite notamment à redéploiements de crédits et à l'apurement définitif en DM2 des rattachements de l'exercice précédent.

> 1 554 500 € au chapitre 67 «charges exceptionnelles» dont essentiellement :

- . 600 000 € pour réinscription de la provision liée au contentieux opposant la Ville à l'Etat à propos de la délivrance des cartes d'identité et des passeports (article 678). Cette dépense est compensée par une recette de même montant.
- . 775 000 € au titre d'une régularisation sur exercice antérieur pour une opération de cession immobilière réalisée en 2012. Cette écriture corrective sollicitée par le Comptable est sans incidence financière globale puisqu'une somme d'égal montant est inscrite en recettes d'investissement (article 673),
- . 132 000 € pour la régularisation des rattachements des recettes de fonctionnement de l'exercice 2012 (article 6718).

B. Les propositions en recettes

Les recettes réelles se chiffrent à 1 625 508 € et se décomposent comme suit :

> + 932 716 € au chapitre 77 «Produits exceptionnels» pour principalement :

- . 721 000 € (article 7718) au titre du solde des régularisations des rattachements de dépenses de fonctionnement de 2012,
- . 148 298 € (article 7788) d'indemnité de sinistres (17 885 €) et d'indemnisation dans le cadre du protocole transactionnel de la Maison de Quartier de Velotte (138 298 €),
- . 20 086 € (article 7718) de recettes exceptionnelles suite à la dissolution de la Métropole Rhin-Rhône.

> + 285 605 € au chapitre 73 «impôts et taxes» dont :

- . 740 920 € au titre du Fonds national de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (article 7325) revenant à la Ville en 2013 selon la répartition approuvée lors du Conseil de Communauté de la CAGB le 28 juin dernier et après notification de l'Etat postérieurement au vote du BP.
- . 144 685 € de rôles supplémentaires sur les contributions directes (article 73111),
- . 300 000 € au titre des droits de stationnement (article 7337) afin d'ajuster la prévision budgétaire à la réalisation constatée sur les premiers mois de l'exercice 2013,
- . 200 000 € afin de réviser à la baisse la prévision budgétaire de la taxe additionnelle aux droits de mutation (article 7381),
- . 100 000 € pour prise en compte d'un ralentissement de perception du prélèvement du produit des jeux du Casino (article 7362).
- > + 223 660 € au chapitre 74 «dotations et participations» concernent essentiellement des inscriptions budgétaires de subventions de partenaires (Etat, Région...) notifiées notamment dans le domaine culturel et pour l'essentiel réaffectées en dépenses.
- > + 161 527 € au chapitre 70 «produits de l'exploitation» dont notamment 86 377 € (article 70688) au titre de la facturation de prestations de voirie et 30 000 € au titre de l'ajustement de la prévision budgétaire liée au produit de restauration scolaire.

→ + 22 000 € au chapitre 75 «produits divers de gestion courante» pour la prise en compte
de la redevance (article 757) versée au titre de la Délégation de Service Public au titre du
Crématorium.

2 - Section d'investissement

Les mouvements globaux en investissement s'équilibrent à hauteur de 2 156 618 €.

A. Principales inscriptions en dépenses

- + 87 000 € au chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : des ajustements budgétaires sont notamment proposés pour lancer les études sur les quartiers prioritaires de Planoise et Brulard dans le cadre du futur Contrat urbain global ou Contrat de ville 2014-2020 (72 000 €).
- + 1 199 500 € au chapitre 204 (Subventions d'équipement), pour ajuster notamment les crédits ouverts au budget, conformément aux décisions prises ou à prendre en matière de CRAC : sur la ZAC Pasteur (194 000 €) et la convention publique d'aménagement du PRU Clairs-Soleils (529 665 €). Par ailleurs, s'agissant du centre commercial de Cassin, il convient d'abonder les crédits inscrits au budget primitif dans le but de poursuivre le développement du site et d'engager de nouveaux travaux (399 135 €) conformément à l'engagement de la Ville voté lors de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2013.
- + 429 497 € au chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : des ajustements budgétaires sont prévus pour réaliser les acquisitions de locaux «Ville» à la sedD au titre de la concession d'aménagement du 6 rue de la Madeleine (309 400 €). Cette opération est équilibrée en recettes, conformément à la délibération adoptée lors du Conseil Municipal du 4 juillet dernier.
- + 440 621 € au chapitre 23 (Immobilisations en cours) : il s'agit de constater notamment la poursuite des travaux engagés sur les voiries périphériques à la Gare Viotte (100 000 €), dont le chantier avance rapidement. Des crédits sont également inscrits dans la présente décision modificative pour rénover la toiture du bâtiment principal de la piscine de Chalezeule (35 000 €). Enfin, les premières études pour l'aménagement de la place Victor Hugo seront prochainement lancées (50 000 €).

B. Principales inscriptions en recettes

- •+ 783 638 € au chapitre 13 (Subventions d'investissement), provenant notamment du résultat d'opération de la ZAC Val des Grands Bas «Vallon du Jour» (430 000 €) et de l'encaissement d'une subvention de la DRAC au titre de la restauration des remparts de la Gare d'Eau (58 528 €).
- •+1 121 620 € au chapitre 024 (produit cessions immobilisations), constatant un ajustement de la prévision budgétaire suite à la vente des locaux «Ville» du 6 rue de la Madeleine (309 400 €), ainsi qu'une réinscription de crédits suite à régularisation budgétaire sur exercice antérieur (775 000 €) comme évoqué ci-dessus.
- + 181 284 € au chapitre 204 (Subventions d'équipement) : il s'agit notamment de procéder à l'encaissement du solde d'opération de RFF sur les travaux terminés au pôle Gare Viotte, qui concernaient principalement le prolongement du passage souterrain au Nord et la création de la salle d'échange (173 850 €).
- + 78 657 € au chapitre 21 (Immobilisations corporelles) et + 26 780 € au chapitre 23 (travaux en cours), afin de constater des recettes exceptionnelles sur l'exercice.
- + 880 000 € au chapitre 27 (Autres immobilisations financières), afin de prendre en compte le remboursement de l'avance consentie à la sedD au titre de la CPA des Clairs-Soleils.

II - Les budgets annexes

Les mouvements d'ordre, équilibrés en dépenses et en recettes, sont proposés pour - 113 691 € et comprennent notamment un ajustement négatif de la prévision budgétaire au titre des dotations aux amortissements des budgets Eau et Assainissement (- 288 109 €) et un virement de la section de fonctionnement à l'investissement sur le budget assainissement (+ 146 689 €).

1- Les dépenses réelles

Tous budgets et toutes sections confondues, les propositions budgétaires se chiffrent à - 375 648 €. Cette baisse est liée à l'ajustement de nombreuses prévisions budgétaires de dépenses d'équipement notamment pour les budgets Eau et Assainissement qui permet ainsi une diminution du recours à l'emprunt.

Au titre du SSADPA, l'inscription en dépenses de fonctionnement de 30 000 € sera régularisée au compte administratif 2013 par prélèvement sur la réserve de compensation dont le disponible s'élève à ce jour à 46 916,23 €. La proposition budgétaire d'investissement (10 000 €) est quant à elle financée par affectation du résultat d'investissement dégagé au 31 décembre 2012.

2- Les recettes réelles

Comme évoqué précédemment, l'ajustement négatif des prévisions de dépenses d'équipement des budgets Eau et Assainissement permet une diminution du recours à l'emprunt (- 30 764 € et - 383 580 €) tout comme pour le budget Chauffage Urbain avec la notification de deux subventions d'investissement (- 393 766 € sur les prévisions du compte 16). En fonctionnement, les reversements par l'Agence de l'Eau de sommes indûment versées ajoutés à quelques produits de cessions d'immobilisations permettent l'inscription de quelques dépenses de fonctionnement nécessaires au bon fonctionnement des services de l'Eau et l'Assainissement. Pour le budget Archéologie Préventive, l'ajustement de la prévision liée au produit des fouilles (60 000 €) et l'encaissement d'une subvention de la DRAC (6 000 €) financent les inscriptions de dépenses de charges de personnel (38 000 €) et de contrats de prestations de services (30 000 €).

Proposition

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de voter la Décision modificative n° 2 de l'exercice 2013 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et au document budgétaire joints.

461 645,00 35 827,00 148 000,00 376 724,00 986 369,00 35 827,00 1 554 500,00 23 219,00 - 915 361,00 - 38 851,00 - 915 361,00 - 38 851,00 1 625 508,00 20 195,00 1 625 508,00 - 60 000,00 2 85 605,00 - 60 000,00
285 605,00
223 660,00
3
692 792,00 -49 810,00
932 716,00 73 005,00
1 625 508,00 23 195,00
- 3 000,00
-3 000,00
1 625 508,00 20 195,00
1 625 508,00

BALANCE	BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE Nº 2 - BUDGET GENERA	BUDGET GENERAL - SECTION D'INVESTISSEMENT	SSEMENT				
Chap	Libellé	Budget Principal	Eau	Assainissement	Chauffage Urbain	SSADPA	Forêts
20	Immobilisations incorporelles	00'000 28	30 000,00	- 70 808,00			
204	Subventions d'équipement	1 199 500,00					
21	Immobilisations corporelles	429 497,00	155 500,00	- 160 700,00		10 000,00	- 21 616,00
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours	440 621,00	- 252 115,00	- 281 455,00			
	Total dépenses d'équipement	2 156 618,00	- 66 615,00	- 512 963,00		10 000,00	- 21 616,00
10	Dotations, fonds divers et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées						
18	Compte de liaison : affectation à						
28	Particip., créances rattachées à des particip.						
27							
020	Dépenses imprévues						
	Total dépenses financières						
	Total dépenses réelles d'investissement	2 156 618,00	- 66 615,00	- 512 963,00		10 000,00	- 21 616,00
040			- 3 000,00				22 076,00
041	Opérations patrimoniales						
M22	SSADPA						
Tota	l dépenses d'ordre d'investissement		- 3 000,00				22 076,00
TOT	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 156 618.00	- 69 615,00	-512 963.00		10 000.00	460,00
D 001 Rés							
	TOTAL DES DEPENSES	2 156 618 00	. 69 615 00	- 512 963 00		10 000 00	460.00
13	Subventions d'investissement	783 638 00	20,000	- 35 467 00	393 766 00	201000	and and
4	Emprints at detter assimiláes		30 764 00	383 580 00	303 766 00		
200	Droduite continue immobilitations	1 121 820 00	00.40	00,000 500 -	00,00		460.00
5	manohilioations in company	00,020 121 1					00,000
250	Subsections d'équipopost	101 204 00					
407	Subventions dequipement	70 557 00					
7 8	Immobilisations corporelles	00,700 87					
77	Immobilisations reçues en affectation						
೫	Immobilisations en cours	26 780,00					
	Total recettes d'équipement	2 191 979,00	- 30 764,00	- 419 047,00			460,00
9	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)						
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés						
18	Compte de liaison : affectation à						
56	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières	880 000,00					
	Total recettes financières	880 000,000					
Total re	Total recettes réelles d'investissement	3 071 979,00	- 30 764,00	- 419 047,00			460,00
021	Virement de la section de fonctionnement	- 915 361,00		146 689,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections		- 38 851,00	- 240 605,00			
041	Opérations patrimoniales						
M22	SSADPA						
Tota	Total recettes d'ordre d'investissement	- 915 361.00	- 38 851.00	- 93 916.00			
TOT	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 156 618,00	- 69 615,00	- 512 963,00			460,00
R 001 Rés	R 001 Résultat reporté						
	TOTAL DES RECETTES	2 156 618,00	- 69 615,00	- 512 963,00			460,00
	RESULTAT SECTION					- 10 000,00	

«M. LE MAIRE: Y a-t-il des remarques? Des oppositions : 5. Des abstentions : 1. Le rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (5 contre - 1 abstention), décide d'adopter cette décision modificative n° 2 de l'exercice 2013 par chapitre et de manière globale :

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 55 Nombre de membres présents : 42 Nombre de procurations de vote : 10 Nombre de suffrages exprimés : 52

Votes:

Pour: 46 Contre: 5 Abstentions: 1

Date de convocation : 10/09/2013.

Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.